

Natura 2000 dans le Vexin français

n°5
Octobre 2011

Parc naturel régional du Vexin français

Edito

Les objectifs de préservation et de mise en valeur des sites Natura 2000 qui nous rassemblent sont pratiquement tous définis. Nous sommes entrés insensiblement mais sûrement dans la phase où le dispositif doit produire ses effets.

Deux formes d'actions sont entreprises :

- La première concerne déjà des exploitants agricoles qui, motivés par les échéances saisonnières, ont choisi de s'engager dans des mesures agro-environnementales pour préserver la biodiversité, la ressource en eau et le paysage. En même temps, d'autres acteurs concernés sont contactés et incités à s'engager volontairement.

- La seconde passe par une procédure de contrôle dont les instances européennes ont rappelé le caractère obligatoire : tout porteur d'un projet susceptible d'avoir des incidences sur les espèces ou les habitats naturels présents sur le site Natura 2000, doit produire une déclaration avec une évaluation de ses incidences. Les listes locales de projets concernés incluent des « activités » très diverses que la pratique n'a pas encore permis d'ajuster selon l'importance du projet, sa nature et les compétences disponibles. Les premières invitations de l'Etat à fournir ces « déclarations d'incidences » ont donc surpris. Le désarroi des personnes concernées mériterait que leurs élus eux-mêmes soient mieux associés à l'instance de concertation départementale Natura 2000, pour mieux expliquer la genèse législative et réglementaire foisonnante de cette nouvelle contrainte. L'animatrice Natura 2000 au Parc est par ailleurs disponible pour accompagner dans leurs démarches les porteurs de projet.

Il nous appartient cependant de dépasser ces difficultés, de mettre nos réflexions et nos efforts en commun, en privilégiant le dialogue et la pédagogie, pour adapter la mise en œuvre de ce contrôle utile.

Il est, pour des raisons aussi bien pratiques que morales, important d'encourager ceux qui, présents sur le site, lui consacrent leur énergie, intervenant avec enthousiasme sur le milieu naturel au bénéfice de la biodiversité.

S'ils adhèrent à l'action Natura 2000, ces acteurs seront heureux que celle-ci donne plus de sens à leur relation de tous les jours avec le territoire en même temps qu'elle annoncera une évolution lisible et crédible, compatible avec leurs projets de vie qui se construisent dans la durée.

Alain HUBER
Président du Comité de pilotage du site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

Les sites

Natura 2000 du Vexin

- Coteaux et boucles de la Seine
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents
- Chiroptères du Vexin français

Actualités

La Réserve Naturelle Nationale des Coteaux de la Seine a été créée en mars 2009.

Elle se situe sur les communes de Bennecourt, Gommecourt, La Roche-Guyon, Haute-Isle et Vétheuil, et est superposée en partie avec le site Natura 2000 « Coteaux et boucles de la Seine ». Le Parc a été nommé organisme gestionnaire de la Réserve et le suivi Réserve / site Natura 2000 se fera en parallèle.

Une équipe a été constituée :

Conservatrice : Nolwenn QUILLIEC
n.quilliec@pnr-vexin-francais.fr

Garde technicienne : Catherine BALLEUX
c.balleux@pnr-vexin-francais.fr

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Les évaluations des incidences Natura 2000

Les programmes, projets, manifestations ou activités, en et hors Natura 2000, susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences.

Cette procédure est établie selon :

- une liste nationale : décret du 9 avril 2010 et circulaire du 15 avril 2010,
- des listes départementales : arrêté préfectoral du 28 juillet 2011 pour le Val d'Oise et arrêté préfectoral du 1^{er} août 2011 pour les Yvelines.

Ces listes, publiées au Recueil des Actes Administratifs, sont disponibles auprès des DDT (Direction Départementale des Territoires) de chaque département et sur leur site internet :

www.yvelines.equipement.gouv.fr, onglet *Environnement*

www.val-d-oise.equipement.gouv.fr, onglet *Environnement*



Consoude

Le porteur de projet doit réaliser par lui-même le dossier d'évaluation des incidences

Celui-ci doit comporter :

- une description du projet, accompagnée d'une carte de localisation;
- une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, des travaux sur les habitats naturels ou les espèces qui ont justifié la désignation du site;
- les mesures de suppression ou réduction de ces effets dommageables;
- les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante;
- les mesures pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues ne peuvent supprimer.

Le dossier d'évaluation des incidences est à déposer au service qui instruit votre projet.

Un formulaire simplifié d'évaluation des incidences, élaboré par la DRIEE île-de-France, est disponible auprès des services instructeurs pour faciliter la démarche.

Céline PRZYSIECKI, chargée de mission Natura 2000, peut conseiller les porteurs de projet pour la réalisation du dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.



Une mise à jour du DOCOB du site Coteaux et boucles de la Seine

Le COPIL (Comité de pilotage) de janvier 2011 a donné son accord pour débiter une phase de mise à jour du DOCOB (Document d'objectifs) pour la cartographie des habitats naturels suite à leur évolution, de nouvelles espèces recensées et des mesures de gestion manquantes.

Un inventaire des habitats naturels du site a donc été réalisé cet été par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien pour tout le site et le bureau d'études SORMEA-ECOSYSTEMA uniquement pour la partie Réserve Naturelle Nationale. Les nouvelles cartographies seront disponibles fin 2011-début 2012.

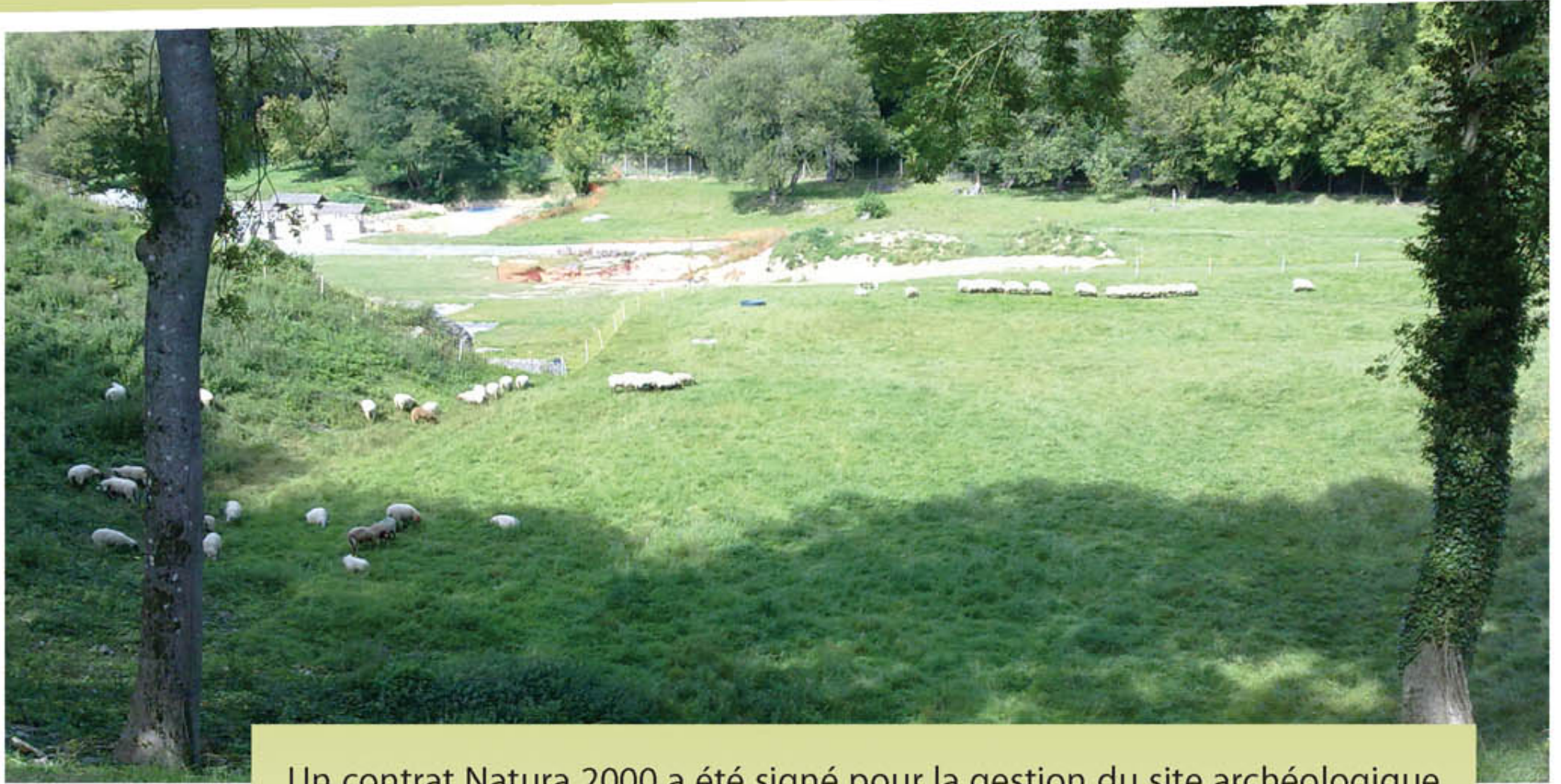
Afin d'inclure de nouvelles mesures de gestion, agricoles et forestières, un groupe de travail thématique se réunira fin 2011. La validation des mesures par le groupe de travail, la Commission Régionale Agro-Environnementale et le COPIL permettra d'actualiser le DOCOB.

Des MAEt sur la Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents

Un programme de 17 Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) a été proposé aux exploitants agricoles du site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents ». Suite à deux réunions d'information début 2011, 10 exploitants ont demandé un diagnostic de leur exploitation.

Bilan : 9 exploitants se sont engagés dans des MAEt (2 de l'Eure, 1 de l'Oise, 1 des Yvelines et 5 du Val d'Oise) pour une surface de 57 hectares. Les mesures contractualisées sont le maintien de prairies pâturées ou fauchées, la création de couverts favorables à la biodiversité, l'entretien de la ripisylve, de canaux ou de haies. 3,56 hectares d'habitat d'intérêt communautaire sont ainsi gérés via ces MAEt.





Un contrat Natura 2000 a été signé pour la gestion du site archéologique de Genainville entre le Parc, gestionnaire des espaces naturels du site, et l'Etat. Territoire de chasse pour les chauves-souris à proximité de cavités et accueillant la source du ru de Genainville, l'entretien du site est réalisé grâce au pâturage d'un troupeau d'une cinquantaine de brebis. La limitation d'espèces envahissantes est également prévue.



Version finale du DOCOB du site Chiroptères du Vexin français

Le DOCOB du site « Chiroptères du Vexin français » est terminé et est en cours de relecture par le groupe de travail scientifique. Selon les modifications éventuelles, le DOCOB sera ajusté puis un COPIL se réunira afin de valider le document. Suite à la validation du document par le COPIL, le DOCOB devra être approuvé par les Préfets du Val d'Oise et des Yvelines.





Mégaphorbiaie à Cirse des maraîchers

La mégaphorbiaie

La mégaphorbiaie est une formation de hautes herbes présente sur des sols relativement riches en azote et plus ou moins humides. Cette « prairie naturelle » s'installe spontanément en l'absence d'activité agricole (fauche ou pâturage).

Caractéristiques du milieu

La mégaphorbiaie se développe dans des milieux ouverts et ensoleillés. Elle constitue donc les bordures de cours d'eau, les lisières de forêts humides, les clairières intraforestières, la strate herbacée des forêts alluviales ou des peupleraies ou encore les marges plus sèches des tourbières alcalines.

On distingue 2 types de mégaphorbiaies :

1. la mégaphorbiaie mésotrophe, située sur des sols moyennement riches en azote
2. la mégaphorbiaie eutrophe, située sur sols très riches en azote qui est apporté par des inondations fréquentes.

La mégaphorbiaie apparaît avec l'absence d'activités humaines sur les prairies (abandon de fauche ou pâturage). C'est un milieu de transition entre les prairies et les zones embroussaillées puis les forêts alluviales.

Flore présente

Les principales plantes de mégaphorbiaie sont la Reine des prés, la Cirse des maraîchers, la Consoude, l'Eupatoire chanvrine, l'Epilobe hirsute et la Grande ortie pour les zones les plus eutrophes.

Sur les mégaphorbiaies mésotrophes, on trouve une flore diversifiée et des espèces assez rares comme le Pigamon jaune. Par contre, sur les mégaphorbiaies eutrophes, donc plus riches en azote, sous peupliers ou en bordure de cours d'eau par exemple, on assiste à un appauvrissement de la flore à cause de plantes compétitives qui étouffent les autres, comme l'ortie ou le liseron des haies.



Filipendula ulmaria
Reine des Prés

Répartition dans le Vexin

Ces formations sont encore présentes sur de grandes surfaces dans les dernières tourbières alcalines du Vexin telles que le marais de Frocourt à Amenucourt ou le Marais du Rabuais à Aronville et Berville. Elles sont également présentes ponctuellement sous forme de linéaire ou sur de petites surfaces ponctuelles le long des petites rivières qui sillonnent le Vexin.

Menaces et évolution

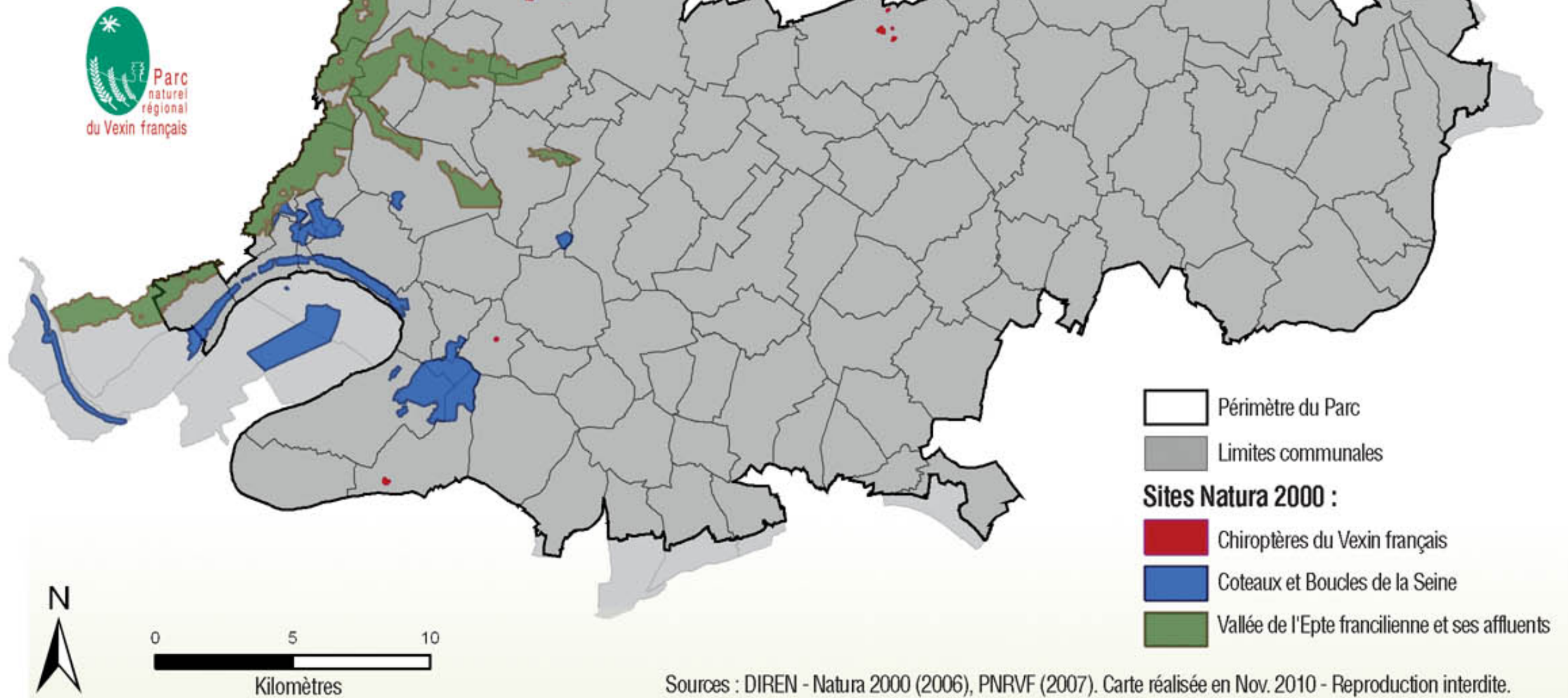
La mégaphorbiaie est un milieu assez rare sur des grandes surfaces en Ile-de-France à cause de la diminution des zones humides, mais se maintient dans de petites entités le long des cours d'eau. Etant un stade de transition entre les prairies abandonnées et le début du boisement, la mégaphorbiaie se transforme progressivement en broussailles, puis en forêt plus ou moins humides.



Actions mises en place pour la conservation

Pour lutter contre le boisement progressif des mégaphorbiaies, un broyage et des actions de débroussaillage peuvent être réalisés régulièrement pour limiter la pousse des ligneux. La restauration des zones humides favorise également cet habitat.

Les zones Natura 2000 gérées par le Parc naturel régional du Vexin français



Les communes concernées par Natura 2000

Coteaux et boucles de la Seine :

Amenucourt, Bennecourt, Chaussy, Chérence, Follainville-Dennemont, Freneuse, Gommecourt, Haute-Isle, Jeufosse, La Roche-Guyon, Maudétour-en-Vexin, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Port-Villez, Saint-Martin-la-Garenne, Vétheuil, Vienne-en-Arthies

Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents :

Ambleville, Amenucourt, Bray-et-Lû, Buhy, Chaussy, Genainville, Gommecourt, Hodent, Limetz-Villez, Maudétour-en-Vexin, Montreuil-sur-Epte, Omerville, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Gervais

Chiroptères du Vexin français :

Chars, Follainville-Dennemont, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais

Contact

Céline PRZYSIECKI
Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc
95450 THEMERICOURT
Tel: 01 34 48 66 09
Mail : c.przysiecki@pnr-vexin-francais.fr

Et retrouvez toutes les actualités et informations sur les sites Natura 2000 du Vexin français sur : <http://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr>



Yvelines
Conseil général